



CAP Locale n° 1 du 29 juin 2018

Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques

Madame la Présidente,

La CGT Finances Publiques tient tout d'abord à reconnaître l'effort fourni afin de communiquer aux organisations syndicales le projet d'affectations locales plus tôt que les années précédentes. Hélas, nous déplorons que cela se produise au détriment du temps laissé aux élu.es des CAP de mutations nationales pour la préparation et les débats.

Comme lors de chaque CAPL « mouvement d'affectations locales », nous ne pouvons débiter nos travaux sans évoquer la question de l'emploi à la DGFIP et, plus particulièrement, à la DRFIP des Pays de Loire et de Loire Atlantique.

Depuis 2008, comme le rappelle la Cour des comptes, la DGFIP a connu la suppression de 2000 emplois par an, reconnaissant que nous sommes le principal contributeur de la réduction des effectifs de l'Etat alors que 120 000 nouvelles suppressions d'emplois sont annoncées dans la Fonction Publique.

S'agissant du mouvement local des inspectrices et des inspecteurs du 1/9/2018 à la DRFIP 44, le projet d'affectation des titulaires fait apparaître 11 vacances d'emploi de titulaires. Les 13 affectations d'ALD (Nantes, Pornic ou Loire-Atlantique) permet d'arriver (après déduction du temps partiel ou autres absences) à un taux de couverture global de 96,79% (contre 99,92% au 1/9/2017).

Ce taux doit être aggloméré aux taux de couverture B/C (94,16%) dans la mesure où les missions sont exercées collectivement par l'ensemble des collègues A, B, C et chefs de services. Il en ressort un taux de couverture global pour la DRFIP 44 de 94,63 % que vous jugerez sans doute satisfaisant ... sauf qu'il masque un manque de 75,6 agents A, B et C ! Une paille !

Pour en revenir au taux de couverture pour la catégorie A, il masque lui aussi hélas de grandes disparités entre les services, la palme revenant au PCR de Nantes 2 avec un taux de couverture anormalement bas de 48,33%. Dans le Top 13 des services les moins bien lotis, nous relevons 4 trésoreries ou assimilées, les deux structures cadastre du département (même si la loi des petits nombres a un impact réel) mais aussi les 3 brigades de vérifications nantaises, les 2 Pôles de Contrôle et d'Expertise nantais et les 2 Pôles de Contrôle des Revenus et du Patrimoine nantais avec des taux de couverture compris entre 48,33% et 86,67%. Est-ce un hasard ? Sans doute pas. A moins qu'il ne s'agisse de services en voie de disparition ? Le détachement d'agents au STDR qui fermera ses portes le 31/12/2018 n'explique pas tout.

Comme l'an dernier, nous posons la question de l'importance accordée au Contrôle Fiscal par la Direction Générale et la Direction locale. Nous ajouterons la question du réseau des trésoreries de proximité et des missions foncières.